



Accompagnement, conseil et défense
en **droit de l'environnement**

greenLAW AVOCAT
Auteurs du Jurisclasseur
"Enregistrement des ICPE"

ICPE : le régime d'enregistrement en ordre de marche ?

Lancé en 2009, le régime d'autorisation simplifiée des installations classées commence à monter en puissance. Un premier bilan montre des résultats positifs : réduction des délais d'instruction des dossiers sans remise en cause des exigences de protection de l'environnement. Mais son extension aux élevages porcins constitue un challenge : l'exploitant, sous le contrôle de l'Administration, va-t-il pouvoir maîtriser l'impact de son installation sur les milieux sensibles ?



Le régime d'enregistrement des ICPE permet de gagner en efficacité sans baisser le niveau d'exigence

Alors que le régime d'autorisation simplifiée vient d'être étendu à de nouvelles installations classées, Jérôme Goellner, chef du service des risques technologiques au ministère de l'Ecologie, fait pour Actu-environnement un point sur son application.



Le régime d'enregistrement profitera à davantage d'installations de méthanisation

Un projet de décret modifiant la rubrique 2781 de la nomenclature des installations classées (ICPE) relative à la méthanisation de déchets non dangereux ou de matières végétales, est soumis à la consultation du public jusqu'au 23 janvier 2014. Il ser...



Réglementation des ICPE : toutes les modifications intervenues fin 2013

Entre le 24 et le 31 décembre 2013, pas moins de treize textes relatifs aux installations classées sont parus. Un décryptage de cette réglementation complexe s'impose.



Elevages porcins : l'allègement des procédures entre en vigueur

Les textes allégeant les procédures applicables aux élevages porcins viennent d'être publiés, provoquant l'ire des associations de protection de l'environnement. Pas sûr que la profession porcine soit pour autant satisfaite.



Les élevages porcins vont-ils faire dérailler le régime d'enregistrement ?

L'extension du régime d'enregistrement aux élevages porcins pose question. N'est-il pas le révélateur d'un dévoiement du concept d'origine qui ne visait que les installations implantées hors zones sensibles ?
